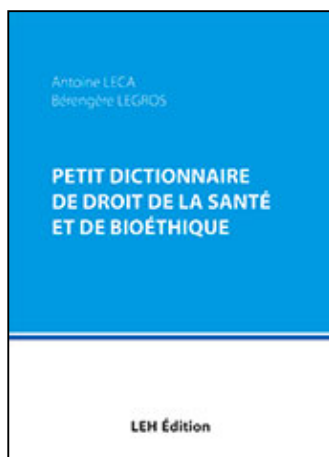


Petit dictionnaire de droit de la santé et de bioéthique

- Petit dictionnaire de droit de la santé et de bioéthique
- Antoine Leca et Bérengère Legros, Bordeaux : LEH Édition, 2017, 245 pages.

Recension par Jean Martin, médecin de santé publique et bio-éthicien



Deux enseignants universitaires français de droit de la santé, de Aix-Marseille et Lille, publient ce dictionnaire comptant plus de 600 entrées. Il couvre un large éventail de domaines : pratique et techniques médicales, professions de la santé et des soins, recherche dans différents registres, pharmacie, bioéthique dans ses multiples dimensions actuelles. Pour les aspects légaux est traité essentiellement, en détail, le cadre français, avec toutefois des indications sur ce qui vaut dans d'autres systèmes. Ainsi on y trouve des informations sur la situation suisse (voir par ex. p. 163-164 - ailleurs est mentionné l'article de notre Constitution traitant des médecines complémentaires). Les institutions, agences, commissions, du domaine occupent une place notable. C'est aussi le cas des techniques de soins alternatives. De nombreux médicaments particuliers ont leur rubrique.

Certaines entrées sont très succinctes (toxicodépendance) ou absentes (autonomie, consentement). Pas de rubriques sida, transplantation, suicide ou assistance au suicide. Euthanasie par contre occupe légitimement deux pages et sédation trois. Nombreuses entrées en rapport avec l'assistance médicale à la procréation. On trouve « Disease mongering » (« fabrication » de maladies, sur la base d'intérêts commerciaux), alicament, cannabis thérapeutique ou encore la technique CRISPR-Cas9 - montrant le caractère actuel de la rédaction.

Cet ouvrage se parcourt avec intérêt, ses entrées apportent des informations utiles et actuelles, formulant des positions/appréciations équilibrées, non dogmatiques. Le praticien de la santé publique et de la bioéthique qui rédige la présente analyse a procédé par sondages à propos de tels ou tels concepts. Si certains sujets ne font pas l'objet d'une entrée spécifique ou sont traités de manière brève, cela reflète, logiquement, des choix que devaient faire les auteurs - et n'enlève rien au fait que, sur de multiples thèmes, ce « Petit dictionnaire » soit tout à fait utile. Il est aisé à consulter et les professionnels médicaux et des soins, de l'éthique et du droit trouveront pratique de l'avoir à disposition.

Sur un plan général aujourd'hui, une question vient à l'esprit: savoir combien de temps des documents papier garderont la place qu'ils ont eue jusqu'ici de références, tout en satisfaisant à des critères d'actualité et de maniabilité - à l'heure où chaque ado a sur son I-phone potentiellement accès à toutes les connaissances disponibles, à tant de façons d'obtenir aisément des réponses. Reste toutefois la question de la qualité/sécurité des informations, mieux assurée jusqu'ici par un livre - et par sa maison d'édition. Cela étant, même si à l'avenir des sommes fiables de données pourront de plus en plus souvent être téléchargées à partir de supports numériques, il y a pour l'instant une place et une clientèle pour des ouvrages comme ce dictionnaire - y compris ceux qui apprécient d'avoir en main un « objet de lecture » agréable à consulter.

[Editions LEH](#)